

Jean-Jacques
DEVAUD

Bertrand
TRUTTMANN



**COMMISSAIRES
DE JUSTICE**
Médiateurs

Jean-Baptiste
NICOLAS

Stéphanie
MORICE

46, Avenue de Fontainebleau 94270 LE KREMLIN BICETRE

constat@act94.com

01.49.87.08.05

Site web: <http://www.dtn-huissiers.fr>

PROCES VERBAL DE DESCRIPTION

Article 35 du décret n°2006-936 du 27 juillet 2006 modifié par décret n°2009-160 du 12 février 2009

**L'AN DEUX MILLE VINGT TROIS ET LE VINGT QUATRE
JANVIER DE 14H30 A 15H45**

A LA REQUETE DE :

La **SOCIETE CREDIT LOGEMENT**, société anonyme au capital de 1.259.850.270,00 €, inscrite au registre du commerce et des sociétés de PARIS sous le numéro B 302 493 275, dont le siège social est 50 Boulevard Sébastopol - 75003 PARIS, agissant poursuites et diligences de ses représentants légaux domiciliés audit siège,

Pour qui domicile est élu :

Maître Corinne TACNET, Avocat au Barreau du Val de Marne, demeurant 60 rue Jean Jaurès - 94500 CHAMPIGNY SUR MARNE, Téléphone : 01.47.06.94.22, Vestiaire PC 118, Lequel se constitue et occupera pour elle sur les présentes poursuites de saisie immobilière.

▸ Qu'en vertu :

De la grosse d'un jugement rendu le 10 décembre 2021 par la 3^e Chambre du Tribunal Judiciaire de CRETEIL, signifié, définitif,

La requérante est créancière de :

Suite à la signification du Commandement Immobilier, en date du 11 JANVIER 2023, et en application des articles 15-10, 35 et 36 du décret du 27 juillet 2006, la requérante entend faire dresser ce jour un descriptif du bien immobilier sis 3 allée du Hameau d'Alfort - 94700 MAISONS ALFORT

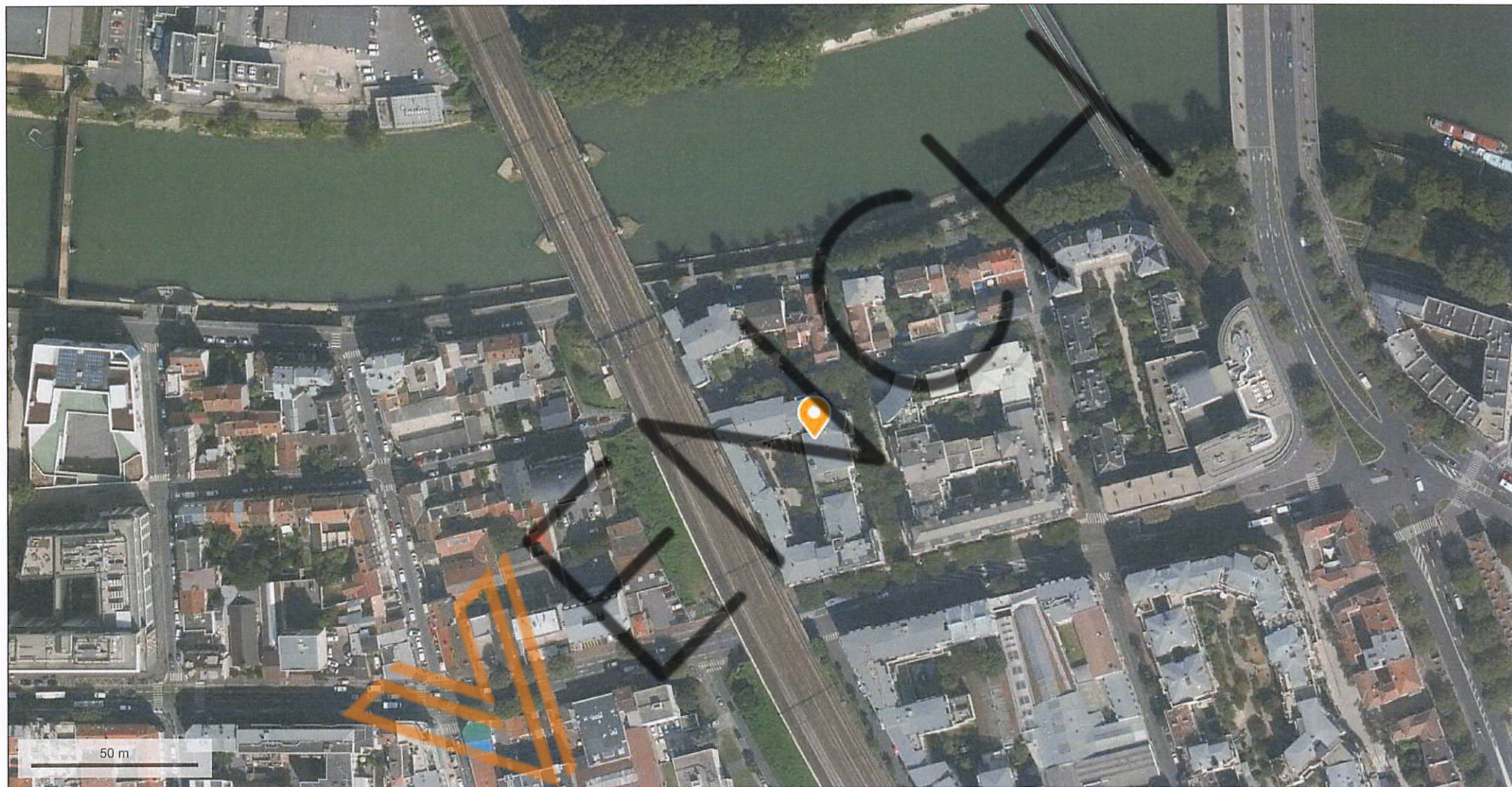
Que le présent constat est dressé en vue d'une procédure de vente à venir.

DEFERANT A CETTE REQUISITION :

Je, Bertrand TRUTTMANN, Membre de la Société Civile Professionnelle DEVAUD TRUTTMANN et NICOLAS, Commissaire de Justice Associés près le Tribunal Judiciaire de CRETEIL, demeurant au KREMLIN BICETRE (94270) 46, avenue de Fontainebleau, soussigné,

Me suis transporté ce jour sur place 3 allée du Hameau d'Alfort - 94700 MAISONS ALFORT à 14H30 accompagné du géomètre, et en présence de monsieur CORRUBLE.

Où je procède aux constatations suivantes :





DESCRIPTION DU BIEN

DESIGNATION

DESIGNATION GENERALE DE L'IMMEUBLE :

Dans un ensemble immobilier sis rue Eugène Renault et impasse Marie sans numéro à MAISONS ALFORT (94700), cadastre section A n°256 pour une contenance totale de 00ha 17a01ca.

LE LOT N° 28 :

Dans le bâtiment G, au deuxième étage, troisième porte à droite en sortant de l'ascenseur, un appartement porte G37B, comprenant : entrée avec placard, séjour, cuisine, salle de bain, chambre, WC

Jouissance exclusive et privée d'un balcon.

Et les 83/10.000èmes du sol et des parties communes générales.

LE LOT N° 303 :

Dans le bâtiment G, au deuxième étage, partie du lot 29 correspondant à une salle de bain rattachée au lot 28

Et les 4/ 10.000èmes du sol et des parties communes générales.

Etant précisé que par suite de travaux d'aménagement intérieur, les lots n°28 et 303 ont été réunis pour ne former qu'une seule entité principale d'habitation, dont la désignation actuelle est la suivante : dans le bâtiment G, au deuxième étage droit, un appartement comprenant entrée avec placard, séjour, cuisine, chambre, salle de bain, WC. Jouissance exclusive et privée d'un balcon.

LE LOT N° 55 :

Dans le bâtiment G, au rez de chaussée, une cave n°G6

Et les 1/10.000èmes du sol et des parties communes générales.

DESCRIPTIF DE L'IMMEUBLE :

A cette adresse s'élève un immeuble de cinq étages sur rez de chaussée. Je constate que les habitations ne débutent qu'au premier étage. Le rez de chaussée est composé du hall d'entrée, caves, et local commun.

L'appartement de monsieur [REDACTED] est dans les faits au troisième étage, porte 37.

Le syndic de l'immeuble est le cabinet HJS Immobilier, 2 rue Louis Pergaud à Saint Maur des Fosses ,94 ;

Le montant des charges est de 300 euros par trimestre selon monsieur [REDACTED]

Le chauffage est central et collectif.

OCCUPATION DES LIEUX :

- Les lieux sont occupés par Monsieur [REDACTED]

L'appartement est composé :

Une entrée, cuisine, deux pièces, wc, salle de bains.

ENTREE

Le sol est recouvert d'un plancher, en bon état d'usage,
Les murs sont recouverts de peinture, en bon état d'usage.
Le plafond est recouvert de peinture, en bon état d'usage

Cet espace est équipé :

- › D'un interphone. D'une sonnette d'entrée
- › D'un éclairage plafonnier
- › D'un placard mural deux portes coulissantes,
- › D'un compteur électrique avec disjoncteur et tableau de fusibles

SALLE DE BAINS

Première porte droite

Le sol est recouvert d'un carrelage en bon état,
Les murs est recouvert de carrelage en bon état et de peinture en état d'usage.
Le plafond est recouvert de peinture en bon état d'usage.

Cette pièce est équipée :

- › D'une vasque alimentée par un robinet, reposant sur meuble,
- › D'une baignoire avec système douche,
- › D'un point lumineux latéral, et un point plafonnier
- › D'un radiateur de chauffage central.
- › D'une installation pour machine à laver.
- › D'une bouche d'aération haute.

WC

Deuxième porte à droite :

Le sol est recouvert de carrelage, en bon état d'usage,
Les murs sont recouverts de peinture, en état d'usage,
Le plafond est recouvert de peinture en bon état d'usage.

Cet espace est équipé :

- › D'un point lumineux plafonnier,
- › D'une cuvette WC avec chasse d'eau dossier,
- › D'une bouche d'aération haute avec une grille.

PIECE/CHAMBRE

Troisième porte à droite :

Le sol est recouvert d'un parquet en bon état d'usage,
Les murs sont recouverts de peinture en bon état d'usage.
Le plafond est recouvert de peinture en bon état d'usage.

Cet espace est équipé :

- › D'une porte fenêtre PVC avec volet roulant, donnant sur balcon
- › D'un radiateur de chauffage central,
- › D'une bouche d'aération sur fenêtre.

CUISINE

Quatrième porte à droite :

Le sol est recouvert de carrelage, en bon état d'usage,
Les murs sont recouverts de peinture, en bon état d'usage.
Le plafond est recouvert de peinture en bon état d'usage

Cet espace est équipé :

- › D'un évier plastique double bacs avec pailasse, alimenté par un mitigeur, sur placard
- › D'un point lumineux au plafond,
- › D'un radiateur de chauffage,
- › D'une installation pour machine à laver,
- › D'un plan de travail en « L » reposant sur un placard, avec l'électroménager encastré.
- › D'une fenêtre PVC avec double vitrage et volet roulant
- › D'une bouche d'aération haute.

PIECE/SEJOUR

Porte fond du couloir face

Le sol est recouvert d'un parquet t en bon état d'usage,
Les murs est recouvert de peinture en bon état d'usage.
Le plafond est recouvert de peinture en bon état d'usage.

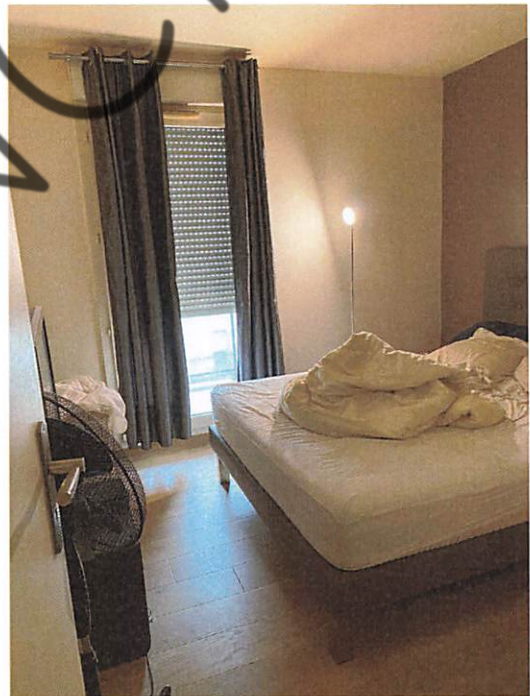
Cet espace est équipé :

- D'une double porte fenêtre PVC avec volet roulant, donnant sur balcon
- D'un radiateur de chauffage central,
- D'une bouche d'aération sur fenêtre.

Au rez de chaussée :

La cave de monsieur CORRUBLE porte le numéro six. Le sol est une dalle de béton brut ; et les murs sont en parpaing brut.

VENOCHT



ENGINEER



Telles sont mes constatations.

Et de tout ce que dessus, j'ai fait et dressé le présent procès-verbal de description pour servir et valoir ce que de droit.

Signature Commissaire de Justice
Bertrand TRUTTMANN



VENO